

Paris, le 5 septembre 2007

Communiqué de presse

**CURSE SE DÉVELOPPE GRÂCE À UN FINANCEMENT
DE 3,4 MILLIONS D'EUROS D'AGF PRIVATE EQUITY**

Curse, le premier portail mondial consacré aux jeux en ligne multi-joueurs (MMOG) et à leur communauté de fans, basé aux Etats-Unis et en Allemagne, a annoncé en juillet 2007 avoir reçu un financement de 3.4 millions d'euros d'AGF Private Equity. Grâce à ce premier tour de financement, Curse est en mesure de renforcer sa position de portail de premier plan dédié aux MMOG, avec une base installée et un trafic réparti sur les trois continents, et de disposer des ressources nécessaires pour développer les nouvelles fonctionnalités et le contenu Web 2.0 qu'exige aujourd'hui la communauté des joueurs en ligne. Avant d'obtenir ce financement de série A, Curse avait déjà mobilisé plus de 600 000 euros par le biais d'une série de financements individuels en plus du support familial en décembre 2006.

Selon Hubert Thieblot, fondateur et Directeur général de Curse : « L'objectif de Curse est de bâtir un portail totalement centré sur la communauté des joueurs en ligne en leur offrant toutes les fonctionnalités requises, et d permettre aux annonceurs et partenaires du secteur du développement et de l'édition de jeux de cibler ce segment démographique. Ce financement d'AGF Private Equity nous offre à la fois la liberté de créer et le soutien financier requis afin de réaliser ces ambitions. »

Matthieu Baret, partner chez AGF Private Equity, qui fait désormais partie du Conseil d'administration de Curse, a ajouté : « Les MMOG représentent un segment de croissance majeur au sein du secteur des jeux. Curse, par son approche géographique globale, par la palette complète de fonctionnalités qu'elle offre aux gamers et avec la passion et l'expérience de son équipe, deviendra une des toutes premières destinations Web pour la communauté des joueurs MMOG. »

Curse a récemment lancé la toute nouvelle version de son site. Ce lancement marque un jalon capital vers la réalisation de son objectif ambitieux de servir la communauté des joueurs en ligne en ouvrant le monde du MMOG au web 2.0.

À propos de Curse

Lancé en 2005 par son fondateur Hubert Thieblot – animateur de la célèbre « Curse Guild » sur World of Warcraft - Curse a été bâti par une équipe de jeunes joueurs créatifs, innovants et fous de technologie, qui ont contribué à en faire un éventail complet de services satisfaisant à l'ensemble des exigences des utilisateurs MMOG. Curse, qui portait précédemment le nom de Curse-Gaming.com, est vite devenu un des portails MMOG interactif le plus visité au monde. Offrant aux joueurs une expérience conviviale sans pareille, axée autour de leurs jeux préférés, Curse est le seul portail proposant le partage de vidéos ou de captures d'écran, wikis, bases de données, téléchargements complémentaires, social bookmarking, blogging, forums et hébergement 'Guilde'

de sites web. Les relations directes que Curse entretient avec les développeurs et les éditeurs offrent aux utilisateurs toutes les ressources qu'ils peuvent souhaiter dans le domaine des jeux tout en ajoutant de la valeur à leur communauté. Pour les joueurs MMOG, Curse est une ressource inestimable.

À propos d'AGF Private Equity

AGF Private Equity, filiale d'AGF et du Groupe Allianz, est spécialisé dans le capital-investissement. La société de gestion, qui gère 2 milliards d'euros d'actifs, est parmi les leaders dans la gestion de fonds de fonds et le capital-risque. L'équipe capital-risque gère 300 Millions d'euros et a investi à ce jour dans une cinquantaine d'entreprises de haute technologie. AGF Private Equity dispose d'une capacité régulière et durable d'investissement : 30 millions d'euros sont investis chaque année dans de jeunes entreprises à fort potentiel.

www.agfpe.com

Contacts presse AGF :

Bérangère Auguste-Dormeuil : 01 44 86 78 97

Sophie Cadorel : 01 44 86 38 09

Contact AGF Private Equity :

Marie-Claire Martin : 01 58 18 56 69

Réserve :

Certains des énoncés contenus dans le présent document peuvent être de nature prospective et fondés sur les hypothèses et les points de vue actuels de la Direction de la Société. Ces énoncés impliquent des risques et des incertitudes, connus et inconnus, qui peuvent causer des écarts importants entre les résultats, les performances ou les événements qui y sont invoqués, explicitement ou implicitement, et les résultats, les performances ou les événements réels. Une déclaration peut être de nature prospectif par nature ou le caractère prospectif peut résulter du contexte de la déclaration. En plus, les déclarations de caractère prospectif se caractérisent par l'emploi de terme comme "peut", "va", "devrait", "s'attend à", "projette", "envisage", "anticipe", "évalue", "estime", "prévoit", "potentiel", ou "continue", ou par l'emploi de termes similaires. Les résultats, performances ou événements prospectifs peuvent s'écarter sensiblement des résultats réels en raison, notamment (i) de la conjoncture économique générale, et en particulier de la conjoncture économique prévalant dans les principaux domaines d'activités du groupe Allianz et sur les principaux marchés où intervient la Société, (ii) des performances de marchés financiers, y compris des marchés émergents, (iii) de la fréquence et de la gravité des sinistres assurés, (iv) des taux de mortalité et de morbidité, (v) du taux de conservation des affaires, (vi) de l'évolution des taux d'intérêt, (vii) des taux de change, notamment du taux de change EUR/USD, (viii) de la concurrence, (ix) des changements des législations et des réglementations, y compris pour ce qui a trait à la convergence monétaire ou à l'Union Monétaire Européenne, (x) des changements intervenants dans les politiques des Banques Centrales et/ou des Gouvernements étrangers (xi) des effets des acquisitions (par exemple de la Dresdner Bank AG) et de leur intégration et (xii) des facteurs généraux ayant une incidence sur la concurrence, que ce soit sur le plan local, régional, national et/ou mondial. Beaucoup de ces facteurs seraient d'autant plus susceptibles de survenir, et éventuellement de manière accrue, suite aux événements du 11 septembre 2001 et à leurs conséquences.

Les questions abordées dans le présent document peuvent en outre impliquer des risques et des incertitudes dont la société Allianz AG est régulièrement amenée à faire état dans les documents qu'elle soumet à la Securities and Exchange Commission. La société Allianz AG n'est pas obligée de mettre à jour les informations prospectives contenues dans le présent document.